



# La Lettre du Professeur JOYEUX

cancérologue, spécialiste de la nutrition, professeur de médecine et chirurgien des hôpitaux



*La Lettre du Professeur Joyeux est un service d'information indépendant sur la santé, spécialisé dans la prévention des maladies auprès du grand public et des familles. [Rendez-vous ici pour vous inscrire gratuitement](#) (vous pouvez vous [désinscrire en vous rendant ici](#)).*

## **Vaccin DT-Polio : avez-vous lu ce message ??**

Chers amis,

Vous le savez sans doute, le vaccin DT-Polio obligatoire est introuvable en pharmacie dans toute la France.

Et actuellement, le seul vaccin qu'on vous propose à la place coûte... 7 fois plus cher !!

C'est l'Infanrix Hexa, des laboratoires GlaxoSmithKline. Il coûte 40 euros au lieu de 6,34 euros pour le traditionnel DT-Polio !

*« Nous sommes ni plus ni moins dans un schéma de vente forcée et de désinformation du consommateur, a déclaré lors d'une conférence de presse la députée européenne Michèle Rivasi, le 24 mars 2015. « À qui profite le crime ? Aux laboratoires pharmaceutiques bien évidemment. »*

Mais il y a plus grave encore : l'Infanrix Hexa contient aussi le vaccin controversé contre l'hépatite B, soupçonné de favoriser la sclérose en plaque, plus d'autres vaccins non-obligatoires, et de dangereux adjuvants (aluminium, formaldéhyde).

Si vous êtes parents, vous n'avez pas le choix :

- Soit vous donnez à votre enfant l'Infanrix Hexa, avec tous les risques que cela comporte ;
- Soit vous vous mettez hors-la-loi. Car si vous ne vaccinez pas votre enfant contre le DT-polio, vous vous exposez à 3750 euros d'amende et 6 mois de prison, plus l'exclusion potentielle de votre enfant de la crèche, de l'école, et de toute collectivité.

Mais vous n'êtes pas obligé de vous laisser faire.

**[Pour faire cesser ce scandale, cliquez ici et signez notre grande pétition.](#)** Pour demander aux autorités et aux labos le retour, dans les plus bref délais, du classique vaccin DT-Polio sans aluminium.

## **Signez notre grande pétition**

Les vaccins multiples qui sont les seuls disponibles sont beaucoup trop risqués.

Pratiqués sur des petits de quelques semaines seulement, ils fonctionnent en déclenchant une tempête du système immunitaire dont il est tout à fait normal de redouter les conséquences, aussi bien sur le long terme avec les maladies auto-immunes que sur le court terme avec un choc anaphylactique.

D'autre part, les travaux du Pr Gherardi (Inserm) et du Pr Authier (Mondor) ainsi que ceux d'autres chercheurs étrangers ont montré que ces vaccins contenant de l'aluminium restent dans les muscles sur le long terme où ils peuvent provoquer une très grave maladie, la myofasciite à macrophages.

Leurs travaux ont été publiés dans la grande revue scientifique *Brain* il y a déjà 15 ans.

L'aluminium pénètre dans le cerveau et peut provoquer de graves maladies nerveuses, comme l'Alzheimer et la maladie de Parkinson. C'est la raison pour laquelle il est fortement déconseillé d'utiliser des déodorants et produits de beauté à l'aluminium.

Le formaldéhyde quant à lui est une substance qui a été classée comme « *cancérogène certain* » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) [2].

Plusieurs études ont montré que cette substance provoque des avortements spontanés, des malformations congénitales, une chute du poids à la naissance, l'infertilité [3].

### **Pourquoi vacciner si tôt contre une maladie qui ne concerne pas les enfants ?**

Enfin, il est absurde et dangereux de vouloir vacciner des nourrissons de 2 mois contre l'hépatite B sauf si les parents (ils le savent) sont porteurs du virus.

L'hépatite B est une maladie sexuellement transmissible qui ne concerne pas les bébés. En outre, le vaccin contre l'hépatite B est fortement soupçonné de provoquer la sclérose en plaques (SEP).

À partir de deux sources de données, celles du système national d'Assurance-maladie (CNAM) et du système de pharmacovigilance de l'ANSM (Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé), le Dr Dominique Le Houézec a identifié une augmentation de 65 % des cas de scléroses en plaques (SEP) dans les années 1995-1996, soit deux ans après la campagne de vaccination de masse contre l'hépatite B qui a eu lieu en 1994.

Le vaccin contre l'hépatite B n'a donc rien à faire dans un vaccin DT-Polio destiné à des tout-petits !

### **Une histoire de gros sous**

Tout cela n'est qu'une histoire de gros sous, avec des manœuvres sournoises pour exploiter les craintes légitimes des patients mal informés.

Ce sont des méthodes indignes d'une démocratie. Défendez-vous. Défendez vos enfants. Signez la pétition ci-dessous.

### **Une pénurie qui s'installe !**

TF1, France 2, France 3 ont parlé de ce scandale [4]. Le 25 mars dernier, la presse annonçait que « *la pénurie pourrait durer toute l'année*[5].»

Mais la réalité, c'est qu'aucune date n'a été annoncée ni même suggérée pour le retour du vaccin classique DT-Polio sans aluminium.

Les parents et les infirmières scolaires disent leur inquiétude sur Internet :

« *Je suis catastrophée, je dois vacciner ma fille avant son entrée à l'école en septembre et je me sens prise au piège. Il est intolérable de devoir jouer à la roulette russe avec nos enfants !!! La date approche et l'étau se resserre.* »

« *Je suis infirmière scolaire et partage votre désarroi !* »

« *Le problème est d'une gravité extrême. C'est une désolation inqualifiable. Que fait donc le gouvernement ????? Ceci est un problème à porter au public à l'assemblée au Sénat !!!* » [6]

### **L'étrange silence des autorités**

Justement, les autorités sanitaires restent étrangement silencieuses.

Pour l'instant, elles se contentent de répéter – contre toute évidence – que le vaccin hexavalent est parfaitement sûr et qu'il n'y a rien à craindre.

C'est complètement absurde :

### **Comme tous les médicaments, les vaccins comportent un risque**

Le Code de la santé publique lui-même prévoit des indemnités aux victimes des vaccins obligatoires, ou à leurs ayants-droits en cas de décès de la personne vaccinée. [7]

Le risque est d'autant plus grand que le vaccin possède une charge virale élevée, et de multiples souches.

Vacciner n'est jamais anodin, même avec le simple DT-Polio.

Pourquoi obliger les gens à prendre des risques inutiles ? Pourquoi leur raconter que « tout va bien Madame la Marquise », alors que chacun peut constater que c'est faux ??

Ne vous laissez pas faire. Défendez vos droits fondamentaux.

[Signez et faites signer cette pétition autour de vous.](#)

### **Votre signature peut nous donner une légitimité démocratique !**

De mon côté, je réunis des médecins, des professionnels de santé, et j'active tous mes réseaux avec l'IPSN pour faire réussir cette opération. Je suis en contact avec les autorités et avec la presse pour porter ce message. Mais j'ai besoin de la preuve concrète que des centaines de milliers de citoyens soutiennent cette importante démarche.

Vous seul pouvez donner à notre requête une légitimité démocratique.

C'est pourquoi il est capital que vous appuyiez le mouvement en signant cette pétition et en la transmettant à tout votre carnet d'adresses. Cela ne prendra que quelques secondes de votre temps.

Il s'agit de notre santé et de celle de nos enfants, notre bien le plus précieux.

Si vous ne faites rien, cette situation ne peut que perdurer. Elle arrange trop de monde.

Seule une mobilisation intense des citoyens peut faire revenir le simple vaccin DT-Polio sans aluminium, qui permet de vacciner les enfants en limitant les risques au maximum.

Je sais déjà que le Conseil national de l'Ordre des médecins va réagir contre cette action pour protéger les laboratoires en invoquant la santé de vos enfants. Ce n'est pas ma conception de la médecine et de la santé.

Mais pour faire contrepoids, il faut absolument un très grand nombre de signatures.

[Je compte sur vous pour être très nombreux à signer cette pétition](#) qui sera envoyée au président de la République et à la Ministre de la Santé Marisol Touraine.



Bien à vous tous.

Professeur Henri Joyeux

Si vous n'êtes pas encore abonné à *La Lettre du Professeur Joyeux* et que vous souhaitez vous aussi la recevoir gratuitement, [inscrivez-vous ici](#)

Pour être sûr de bien recevoir *La Lettre du Professeur Joyeux* sans qu'elle se perde dans votre boîte de messagerie électronique, [visitez la page suivante](#).

### Sources :

[1] [Infanrix® DTPa-IPV+Hib](#)

[2] [LE CIRC CLASSE LE FORMALDEHYDE COMME CANCEROGENE](#)

[3] [FORMALDEHYDE: TOXICOLOGY](#)

[4] Voir par exemple cette vidéo diffusée sur France 2 : [Vaccin DTP : rupture de stock en France](#)

[5] [Vaccins : la pénurie pourrait durer toute l'année](#)

[6] [Pénurie de vaccins : que se passe-t-il vraiment ?](#)

[7] [Guide des vaccinations](#)

Les informations de cette lettre d'information sont publiées à titre purement informatif et ne peuvent être considérées comme des conseils médicaux personnalisés. Aucun traitement ne devrait être entrepris en se basant uniquement sur le contenu de cette lettre, et il est fortement recommandé au lecteur de consulter des professionnels de santé dûment homologués auprès des autorités sanitaires pour toute question relative à leur santé et leur bien-être. L'éditeur n'est pas un fournisseur de soins médicaux homologués. L'éditeur de cette lettre d'information ne pratique à aucun titre la médecine lui-même, ni aucune autre profession thérapeutique, et s'interdit formellement d'entrer dans une relation de praticien de santé vis-à-vis de malades avec ses lecteurs. Aucune des informations ou de produits mentionnés sur ce site ne sont destinés à diagnostiquer, traiter, atténuer ou guérir une maladie.

*La Lettre du Professeur Joyeux* est un service d'information gratuit de *Santé Nature Innovation* (SNI Editions). Pour toute question, [rendez-vous ici](#).

Service courrier : Sercogest, 60 avenue du Général de Gaulle, 92800 Puteaux - France